

Contrat Municipal Etudiant VILLE DE SAINT-MARCELLIN Année 2021-2022

FICHE DE CONTREPARTIE

Le contrat que vous signerez avec la ville de Saint-Marcellin vous engagera à assurer un volume d'heures en missions d'intérêt général. Afin de vous permettre d'enrichir votre parcours via cette expérience, merci de compléter cette fiche avec la plus grande attention

1. Êtes vous titulaires de brevet ?

- BAFA : oui non

- Premiers secours : PSCI oui non

- Brevet pour encadrement sportifs autres : oui, lequel ?
 non

- Avez-vous réalisé du bénévolat : oui, non

Si oui :

Où :

Lequel:

2. Nature de contrepartie

Merci d'indiquer les priorités de vos préférences (de 1 pour l'intérêt le plus important à 7), en tenant compte de vos disponibilités.

Aide à la scolarité / co-animation

Evénements culturels

Sport / Éducation

Evénements environnementaux

Projets Jeunesse

Projets Solidarités

Autres missions, précisez :

3. Vos disponibilités

- **Vacances scolaires** : si oui,

Quelle(s) vacance(s) : hiver printemps été (juillet-août) *

- **Week-end** : oui (samedi - dimanche)* non

- **En semaine** : si oui,

Quel(s) jour(s) : lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Indiquez les horaires approximatifs :

* rayez les temps indisponibles

Note : pour rappel, la contrepartie est obligatoirement liée au Contrat Municipal Étudiant